

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

Antananarivo, le 15 AVR 2022

AVIS AU PUBLIC

N° 275 2022-MEF/SG/DGD

Objet : Ouverture soumission de candidature à la PAD

REFERENCE : - Décision n°05/MEF/SG/DGD du 22/09/2020, fixant les conditions et modalités relatives à la mise en œuvre de la procédure accélérée de dédouanement (PAD)

La Direction Générale des Douanes porte à la connaissance des usagers que le dépôt de candidature à la Procédure Accélérée de Dédouanement est ouvert pour le deuxième semestre 2022. A cet effet, la soumission de demande débutera le 15 avril 2022 et se terminera le 15 juin 2022.

A titre de rappel, la PAD offre le bénéfice du circuit vert pour les déclarations de mise à la consommation directe, en contrepartie de résultat de performance.

Le candidat désirant soumissionner doit déposer leurs dossiers via la plateforme MIDAC.

Pour plus d'informations, prière de nous contacter aux points suivantes :

Adresse e-mail : oeapad@gmail.com/assistance@douanes.mg

Portail de la douane : <http://www.douanes.gov.mg/entreprise/la-procedure-acceleree-de-dedouanement-pad/>

Tél : +261 (0) 34 50 968 71/ +261 (0) 34 05 301 57

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES



Dr. LAINKANA Zafivanona